Compte-rendu Réunion informelle du 16 septembre 2021

Point crise sanitaire

- 1 cas positif depuis début septembre (aucun contact en lien au SRE) ; 3 cas contact dans le cercle familial
- Fermeture de classe : des autorisations d'absence peuvent être accordées si le télétravail n'est pas possible (activités non télétravaillables ou enfants en bas âge)
- Le port du masque est toujours obligatoire dans les bureaux partagés
- Les regroupements pour des cafés/pots peuvent être organisés dans les espaces extérieurs

Restauration

- la Délégation d'action sociale a été sollicitée pour qu'une convention soit signée avec la MAN en plus de celle avec l'INSEE. **FO** souhaite que l'accès à l'un ou l'autre des restaurants reste un choix de l'agent.
- La médecin de prévention est régulièrement sollicitée pour savoir si l'accès à la salle de convivialité pour y déjeuner sur place peut être ouvert.

Travaux réseau informatique

Les travaux de rénovation du réseau du SRE vont démarrer. Les zones de travaux seront inaccessibles pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 5 semaines. Le télétravail pourra être proposé 5j/5 et des bureaux de passage seront installés au RDC près de l'ancienne salle de restauration et au 1er étage quand le télétravail ne sera pas possible (entre 15 et 20 postes). En cas de difficultés : contactez-nous !

Démarrage des travaux début novembre par une zone de test au 2ème étage (des pièces 2224 à 2301).
38 agents sont concernés ; une enquête sera lancée dès cette semaine auprès des agents pour connaître leurs besoins.

Télétravail

- ***Nouveaux arrivants*** => l'accès au télétravail est possible après 3 mois d'exercice maximum

- ***Emports de dossiers*** => l'article 6 du protocole DGFIP indique que « par mesure de sécurité, aucun document professionnel sensible ne doit être déplacé hors des locaux de l'administration hors dispositif ou situation exceptionnels »

L'accès au télétravail de différentes activités est fortement empêché par cette disposition (Réversion, invalidité, Cumul, Bureau juridique). La section **FO** du SRE a fait remonter cette difficulté à vos représentants nationaux aux niveaux DGFIP et Finances et se tient à votre disposition pour échanger.

FO a rappelé à la direction du SRE qu'il lui revient de soutenir, accompagner et organiser les travaux déjà entamés par les différents bureaux pour faciliter l'accès au télétravail (dématérialisation, numérisation etc.) Le télétravail a été mis en place pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et personnelle. Ces nouvelles dispositions liées à l'emport de dossiers sont vécues comme une régression par les collègues et ils ont raison.

Un premier groupe de travail est prévu le 24/09 avec les bureaux concernés (1A, 1B, 1C, BMRU) ainsi qu'avec le 2ème département et le SG pour les questions de numérisation et d'archivage.

Le directeur du SRE a indiqué qu'il était prêt à étudier les demandes des bureaux concernant le recours à des moyens auxiliaires (pour mémoire en 2020 la consommation de moyens auxiliaires était de 1.77 ETP pour une dotation de 6 ETP)

Prochaines réunions :

- 29/09 : commission immobilière
- 4/10 : indicateurs observatoire de veille sociale
- 18/10 : promouvabilité
- 21/10 : CTL PAP (DUERP)
- 8/11 : Point d'information MUT-SI

Pour nous contacter : fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr
Notre site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/SRE/
FO-DGFiP SRE : 02 40 08 81 70